CSN
DANSE
SUR GLACE

Annonce

TOURNOI DE FRANCE 2026-2027

TROPHÉE DU LION

Une compétition de Danse sur Glace ouverte

aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace

organisée par

ASMB DANSE ET BALLET SUR GLACE

à

BELFORT
les 16 et 17 Janvier 2027

sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace et de la

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace

Danse et Ballet sur Glace
ASM BELFORT

1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Trophée du Lion

Patinoire **Christian Ochem**
Patinoire couverte avec une piste de glace de **58** mètres x **28** mètres
Rue des Carrières – 90800 BAVILLERS

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

A effectuer **du 1er au 4 décembre 2026**

Le formulaire d'inscription électronique, disponible sur www.ffsg-csndg.org doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

- par courrier électronique : à competitions@csndg.org et tresorier@csndg.org
- accompagné obligatoirement de l'avis de virement bancaire correspondant aux frais d'inscription.

Tout envoi non accompagné de l'avis de virement ne sera pas pris en compte.

(*Afin de pouvoir réaliser le virement dans les temps impartis, le club inscripteur devra prendre en compte pour certaines banques le délai de création du bénéficiaire)*

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	**07003**	**00020212301**	**02**	**EUR**	**CCM BELFORT CENTRE**

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1027 8070 0300 0202 1230 102	**CMCIFR2A**

Domiciliation
CCM BELFORT CENTRE
1 PLACE DE LA REPUBLIQUE
CS 80193
90004 BELFORT CEDEX

03 84 46 55 04

Titulaire du compte (Account Owner)
ASMB DANSE SUR GLACE
CHEZ MME HUGUENIN KARINE
2 RUE DES PEUPLIERS
90700 CHATENOIS LES FORGES

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

DELEGUE TECHNIQUE

Annie MANCEAUX
Tél : 06 83 21 30 43
Mail : competitions@csndg.org

TRESORIER POUR CETTE COMPÉTITION

Renan MANCEAUX
Tel : 06 43 98 74 08
Mail : tresorier@csndg.org

ORGANISATEUR

Responsable accueil des officiels

Nom : Emilie PELLETIER
Tél. : 07 78 57 87 76
Mail : emiliepelletier27@gmail.com

Hotel Officiel

Hotel Restaurant Les Capucins
20 faubourg de Montbéliard
90000 BELFORT

Responsable accueil patineurs et dirigeants

Nom : Emilie PELLETIER
Tél. : 07 78 57 87 76
Mail : emiliepelletier27@gmail.com

Office de Tourisme de la Ville de BELFORT

2 Place de l'Arsenal
90000 BELFORT

2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une compétition selon les règles de participation aux Tournois de France et est organisée selon le Règlement Intérieur ainsi que toutes les communications ISU et CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux compétiteurs licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace et affectés selon la communication y afférent publiée sur www.ffsg-csndg.org.

Les couples/patineurs étrangers peuvent participer s'ils possèdent une release ou clearance en faveur de la France. Sinon, un accord écrit de la fédération étrangère est nécessaire pour représenter cette nation. Cet accord est à envoyer à la CSNDG.

3. CONTENU DES EPREUVES

Selon Règlement Sportif National et les communications ISU et CSNDG en vigueur.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

- **60 euros par Solo BMN**
- **65 euros par Solo J/S**
- **85 euros par Couple BMN**
- **90 euros par Couple J/S**

Adresse d'envoi et mode de règlement indiqués au paragraphe 1 de cette annonce.
Pour les couples licenciés dans un ou deux clubs différents, le virement est établi par le club d'entraînement du couple.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour raison médicale nécessitant une hospitalisation. Dans ce cas, un certificat médical d'hospitalisation doit être fourni. Le club organisateur gardera néanmoins la somme de 30 € au titre des frais de dossier.

5. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux évènements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

6. MUSIQUE / ÉLEMENTS DE CONTENU DE PROGRAMME

FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

La fiche ppc est créée dès l'inscription.

Les éléments de programme (ou modifications) **du 29 Décembre 2026 au 1er Janvier 2027** via la plateforme ppc.ffsg-csndg.org selon la com **412**.
Tout retard sera pénalisé comme défini dans le règlement Intérieur et la com 412.

En se connectant à l'adresse ppc.ffsg-csndg.org , le correspondant club ou l'entraineur pourra déposer (ou modifier) les feuilles de programmes de ses compétiteurs (**accès *« entraineur »***) .

A la 1ère connexion, créer un compte avec un mot de passe (1 seul accès par club).

Après acceptation de l'administrateur, les éléments de programme (Rhythm Dance, Danses libres Couples ou Solos) peuvent être insérés pour chaque patineur (ou couple) titulaire d'une licence Compétition.

FORMULAIRE DE MUSIQUES POUR DECLARATION SACEM

A envoyer par mail avant **le 1er Janvier 2027** à : emiliepelletier27@gmail.com (merci de préciser dans l'objet du mail : TDF 4A Formulaire Musiques)

MUSIQUES

A envoyer les fichiers de musique (format mp3 de grande qualité) par wetransfer du **7 au 12 Janvier 2027** à : musiques@csndg.org
Pour la nomenclature, se référer au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication **413**.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les clés USB de secours ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

7. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue le **16 Janvier 2027 à partir de 07h00** à la patinoire.

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse.

L'accréditation pour les compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des :

- Clés USB de secours (1 clé avec les noms des fichiers selon la nomenclature (**com 413**).
- Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Délégué Technique de la Compétition.

8. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par les Règles en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur www.ffsg-csndg.org une semaine avant la date de la compétition.

9. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans les Règle ISU (Détermination et publication des résultats) sera utilisé.
Le classement se fera de façon cumulée si participation aux deux épreuves, de façon distincte par épreuve, si participation à une seule épreuve.
Il n'y aura pas de classement par club.
L'application **SPORTITY** sera utilisée pour la publication des résultats (donc pas d'affichage papier).

10. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

11. PROTOCOLES

Selon les règles en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur www.ffsg-csndg.org.

12. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Délégué Technique de la Compétition ou l'Organisateur (voir coordonnées au paragraphe 1).**

13. HORAIRES PREVISIONNELS

Réunion initiale des Officiels d'arbitrage : une heure au minimum avant le début de la première épreuve.
Réunion initiale du panel techniques : lors de la réfection de glace précédant la première épreuve nécessitant leur présence.

Sauf décision de la CSNDG l'amplitude horaire maximum de la Compétition sera pour le samedi de 07h00 à 23h00, et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la compétition seront publiés sur www.ffsg-csndg.org quatre semaines environ avant le début de la compétition.